

Comité consultatif sur l'application des droits

Sixième session

Genève, 1^{er} et 2 décembre 2010

OBSERVATIONS SUR LES EFFORTS VISANT À QUANTIFIER LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE DES PRODUITS CONTREFAISANTS OU PIRATES

*Document établi par M. Loren Yager, directeur, International Affairs and Trade,
Government Accountability Office (GAO), Washington**

I. L'ABSENCE DE DONNEES EST LE PRINCIPAL OBSTACLE A LA QUANTIFICATION DES REPERCUSSIONS SUR L'ECONOMIE DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE¹

1. Quantifier les répercussions sur l'économie des États-Unis d'Amérique des produits contrefaisants ou piratés est un défi en raison essentiellement de l'absence de données disponibles sur l'étendue et la valeur du commerce de la contrefaçon. La contrefaçon et le piratage sont des activités illégales qui rendent forcément difficile l'obtention de données à leur sujet. Lorsqu'ils ont expliqué les efforts qu'ils avaient eux-mêmes déployés pour mettre au point des estimations mondiales sur l'ampleur du commerce de la contrefaçon, les fonctionnaires de l'OCDE nous ont dit que l'obtention de données fiables constituait la partie la plus importante et la plus difficile de toute tentative visant à quantifier les répercussions sur l'économie de la contrefaçon et du piratage. Le rapport 2008 de l'OCDE intitulé *The Economic Impact of Counterfeiting and Piracy*

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de leur auteur et ne sont pas nécessairement celles du Secrétariat, ni des États membres de l'OMPI.

¹ Extraits de Government Accountability Office (GAO), *Intellectual Property, Observations on Efforts to Quantify the Economic Effects of Counterfeit and Pirated Goods*, GAO-10-423, avril 2010 (<http://www.gao.gov/new.items/d10423.pdf>).

indique en outre que l'information disponible sur l'ampleur et l'importance de la contrefaçon et du piratage ne constitue qu'une indication rudimentaire à cet égard, et que ni les gouvernements, ni le secteur industriel ne sont en mesure de fournir une évaluation solide de leurs situations respectives. Il ressort de ce même rapport que l'un des problèmes clés est le fait que les données n'ont pas été systématiquement recueillies, ni évaluées et que, dans de nombreux cas, les évaluations "se fondent, par trop, sur des informations fragmentaires anecdotiques; lorsqu'il n'existe pas de données, les opinions non motivées sont souvent traitées comme des faits".

2. Lorsque des données sur des produits contrefaisants sont rassemblées par des organismes fédéraux tels que l'United States (US) Customs and Border Protection (CBP) ou la Federal Aviation Administration (FAA), il est difficile de déterminer dans quelle mesure elles sont complètes. Par exemple, il est difficile de savoir si les données relatives aux saisies recueillies par la CBP mettent en évidence l'étendue et les types de produits contrefaisants introduits une année donnée, aux États-Unis d'Amérique, quels produits contrefaisants ont été détectés ou quel a été le niveau des efforts déployés au niveau fédéral pour faire appliquer les droits à la frontière.
3. Des fonctionnaires du ministère du commerce et du FBI nous ont dit s'appuyer sur des statistiques recueillies par le secteur industriel sur les produits contrefaisants ou pirates, et ne pas initialement collecter de données pour évaluer les répercussions économiques des produits contrefaisants ou pirates sur l'économie ou les entreprises des États-Unis d'Amérique. Toutefois, selon des experts et des fonctionnaires, les associations d'entreprises ne divulguent pas toujours la source de leurs données exclusives, ni leurs méthodes, ce qui rend difficile la vérification de leurs estimations. Les entreprises rassemblent ces informations afin de régler le problème que la contrefaçon leur pose et peuvent être peu disposées à parler de ces cas de contrefaçon parce que les consommateurs pourraient perdre confiance. Des fonctionnaires de l'OCDE, par exemple, nous ont dit que l'une des raisons pour lesquelles les représentants de l'industrie hésitaient à participer à cette étude était qu'ils ne souhaitaient pas une trop grande diffusion de l'information sur l'ampleur du problème de la contrefaçon dans leurs branches respectives.

II. UTILISATION D'HYPOTHESES POUR COMPENSER L'ABSENCE DE DONNEES

4. En raison de l'absence de données sur le commerce illégal, les méthodes de calcul des estimations de pertes économiques doivent tenir compte de certaines hypothèses, lesdites estimations étant largement fonction des hypothèses utilisées. Deux experts nous ont dit que la sélection et l'importance de ces hypothèses et de ces variables jouaient un rôle essentiel dans les résultats des estimations sur la contrefaçon, et les hypothèses devraient par conséquent être recensées et évaluées. Lors de la mise au point de ces estimations, la transparence occupe une place prépondérante dans l'évaluation de l'utilité d'une estimation. Deux hypothèses clés le plus souvent exigées aux fins du calcul des estimations de pertes dues aux produits contrefaisants sont le taux de substitution appliqué par les consommateurs et la valeur des produits contrefaisants.
5. Taux de substitution : le taux supposé auquel un consommateur est prêt à changer d'avis et à acheter un produit authentique à la place d'un produit contrefaisant est une hypothèse clé pouvant avoir des répercussions essentielles sur les résultats d'une estimation de pertes économiques. Par exemple, lorsqu'un consommateur paie l'intégralité du prix de détail pour une copie pirate de film, pensant qu'il s'agit du film authentique, on peut prendre comme hypothèse qu'une copie légitime aurait été achetée en l'absence du faux produit, ce qui représenterait un taux de substitution de un pour un. Toutefois, ce taux de substitution de un pour un repose sur trois conditions importantes : 1) le faux est presque identique, du point de vue de la qualité, au produit authentique; 2)

le consommateur paie l'intégralité du prix de détail pour le faux et 3) le consommateur ignore qu'il achète un produit pirate/contrefaisant. Lorsque certaines de ces conditions ne sont pas remplies (p. ex. : le consommateur a payé un prix sensiblement plus bas pour la contrefaçon), la probabilité selon laquelle le consommateur achèterait le produit authentique à son prix intégral n'est pas claire. Les taux de substitution varient aussi par branche d'activité puisque des facteurs tels que la qualité du produit, les réseaux de distribution et l'information disponible sur le produit peuvent varier sensiblement.

6. Valeur des faux : l'évaluation des faux constitue un autre ensemble d'hypothèses ayant des répercussions importantes. Différentes valeurs peuvent être utilisées, telles que le coût de production, la valeur nationale ou le prix de détail suggéré par le fabricant. Par exemple, la CBP a annoncé en janvier 2010, dans un communiqué de presse, qu'elle avait saisi 252 968 DVD portant une marque contrefaisante. L'organisme a fait savoir que le prix de détail de la cargaison suggéré par le fabricant avait été de plus de 7,1 millions de dollars des États-Unis d'Amérique et que la valeur nationale avait été estimée à 204 904 dollars des États-Unis d'Amérique. Des fonctionnaires de la Commission du commerce international des États-Unis d'Amérique ont déclaré qu'il était très difficile de fixer le prix des faux et qu'il serait bon, aux fins des estimations des répercussions sur l'économie, d'incorporer un éventail de prix, depuis le prix au comptant dans la rue du faux jusqu'au prix de détail suggéré par le fabricant.
7. Le niveau ou l'étendue de l'abus de confiance dont sont victimes les consommateurs constituent aussi un facteur important à prendre en considération lors de la mise au point des hypothèses applicables au taux de substitution et à la valeur des faux. Lorsqu'un consommateur est totalement trompé, on peut raisonnablement envisager un taux de substitution de un pour un (p.ex. : achat du produit authentique au lieu d'un produit contrefaisant) et un prix de détail intégral (p.ex. : prix de vente au détail suggéré par le fabricant). Le prix, l'emballage et le lieu de la transaction sont les éléments les plus importants aux yeux du consommateur pour connaître la licéité d'un produit. Bon nombre d'experts avec lesquels nous avons eu un entretien ont indiqué qu'un taux de substitution de un pour un ne pouvait exister dans une situation où les produits contrefaisants sont sensiblement meilleur marché que les produits d'origine. Certains experts ont aussi relevé que le niveau d'abus de confiance du consommateur variait en fonction de l'industrie concernée. Par exemple, les consommateurs qui achètent des médicaments contrefaisants risquent davantage d'être trompés, en particulier lorsque le produit contrefaisant est vendu par le même réseau de distribution que le produit authentique. Certains experts ont fait observer que peu de consommateurs - voire aucun - achèterait volontairement un médicament en sachant qu'il pourrait être contrefaisant. Toutefois, l'étendue de l'abus de confiance chez les consommateurs de produits audiovisuels est probablement inférieure car les lieux de ventes des produits audiovisuels contrefaisants ont tendance à ne pas être les mêmes que ceux des produits authentiques. À moins que les hypothèses relatives au taux de substitution et à l'évaluation des produits contrefaisants soient expliquées d'une manière transparente, les experts ont fait observer qu'il était difficile, voire impossible, d'évaluer le côté raisonnable des estimations en découlant.

III. TROIS ESTIMATIONS LARGEMENT CITEES AYANT POUR ORIGINE DES ORGANISMES DES ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE NE PEUVENT PAS ETRE ETAYEES

8. Il existe trois estimations, couramment citées, des pertes que la contrefaçon fait subir à l'industrie des États-Unis d'Amérique, qui proviennent d'organismes des États-Unis d'Amérique, mais qui ne peuvent pas être étayées, ni reliées à une source de données ou à une méthodologie sous-jacentes. Premièrement, on trouve dans un certain nombre de publications émanant d'entreprises, de médias et du gouvernement une estimation du Federal Bureau of Investigation (FBI) selon laquelle la contrefaçon fait perdre aux

États-Unis d'Amérique chaque année entre 200 et 250 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique. Cette estimation figurait dans un communiqué de presse de 2002 du FBI, mais des fonctionnaires du FBI nous ont dit qu'il n'existait aucun dossier répertoriant la source des données ou la méthode de mise au point des estimations, et que cela ne pouvait pas être corroboré. Deuxièmement, dans un communiqué de presse de 2002 de la CBP, on trouve l'estimation selon laquelle les entreprises et le secteur industriel des États-Unis d'Amérique perdent 200 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique par an en termes de recettes et 750 000 emplois en raison de la contrefaçon de produits. Toutefois, un fonctionnaire de la CBP a déclaré que ces chiffres étaient d'origine incertaine, qu'ils avaient été démentis et qu'ils n'étaient plus utilisés par le CBP. Un mémorandum interne de la CBP, daté de mars 2009, informait le personnel qu'il ne fallait pas utiliser ces chiffres. Néanmoins, une autre entité au sein du Department of Homeland Security (DHS) continue de les utiliser. Troisièmement, la Motor and Equipment Manufacturers Association a estimé que la contrefaçon avait fait perdre à l'industrie américaine des pièces détachées automobiles trois milliards de dollars des États-Unis d'Amérique (ventes) et a imputé ce chiffre à la Commission fédérale du commerce (FTC). L'OCDE mentionne aussi cette estimation dans son rapport sur la contrefaçon et le piratage, citant le rapport de l'association émanant de la FTC. Toutefois, lorsque nous avons pris contact avec des fonctionnaires de la FTC pour avoir la confirmation de cette estimation, ils ont été dans l'incapacité de localiser un fichier et de trouver la source de cette estimation dans leurs rapports ou leurs archives ; ils ne se souvenaient pas que l'agence ait jamais mis au point ou utilisé cette estimation. Ces estimations attribuées au FBI, à la CBP et à la FTC continuent à être citées à différents niveaux par l'industrie et le gouvernement à titre de preuves de l'importance du problème que constitue la contrefaçon et le piratage pour l'économie des États-Unis d'Amérique.

IV. IMPOSSIBLE D'UTILISER UNE APPROCHE UNIQUE DE LA QUANTIFICATION DES CONSEQUENCES DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE MAIS DIFFERENTES ETUDES INDIQUENT QUE LE PROBLEME EST NON NEGLIGEABLE

9. Il n'existe pas une méthode unique de collecte et d'analyse des données pouvant être utilisées d'une branche d'activité à l'autre en vue d'estimer les répercussions de la contrefaçon et du piratage sur l'économie ou le secteur industriel des États-Unis d'Amérique. La nature de la collecte de données, le taux de substitution, la valeur des produits et le niveau de la tromperie ne sont pas les mêmes d'une branche d'activité à l'autre. Compte tenu de ces problèmes et de l'absence de données, des chercheurs ont mis au point différentes méthodologies. En outre, certains experts interviewés ont mentionné les défis auxquels ils sont confrontés en termes de données et de méthodologies lorsque, au fil du temps, la nature du problème a sensiblement changé. Certains ont déclaré qu'ils n'avaient pas actualisé les estimations antérieures ou qu'ils étaient tenus de modifier des méthodologies pour ces raisons. Néanmoins, les études et experts avec lesquels nous avons discuté laissaient entendre que la contrefaçon et le piratage constituaient un problème non négligeable, ayant une incidence sur le comportement des consommateurs et les mesures d'encouragement des entreprises à l'innovation. Les méthodes les plus fréquemment utilisées de collecte et d'analyse de données, fondées sur notre analyse des documents publiés et sur des entrevues avec des experts, sont exposées ci-dessous.

Extrapolation des données sur la saisie au titre de l'application des droits

10. Les données sur la saisie émanant de la CBP, qui constituent l'une des rares sources de données probantes existantes, sont souvent utilisées aux fins de l'extrapolation du niveau du commerce de la contrefaçon et du piratage. Cette voie d'approche fournit des preuves tangibles de la quantité minimale de produits contrefaisants mais l'une des principales limitations réside dans le fait que le niveau des efforts déployés à la frontière aux fins de l'application des droits peut varier. Par exemple, dans notre étude sur les saisies effectuées par les bureaux de la CBP présents sur le terrain, nous avons calculé les "taux de saisie" pour les 25 premiers ports des États-Unis d'Amérique, sur la base de la valeur, exprimée en dollars, des saisies de produits liés à la propriété intellectuelle dans chaque port par rapport à la valeur, exprimée en dollars, des importations de produits liés à la propriété intellectuelle au même endroit. Par ces ports ont transité plus de 75% de la valeur de toutes les importations liées à la propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique durant l'année fiscale 2005². Nous avons constaté que les trois premiers ports avaient saisi plus de 100 fois plus de contrefaçons de propriété intellectuelle que les cinq derniers ports, le classement s'effectuant dans l'ordre de leurs importations liées à la propriété intellectuelle, exprimées en dollars. Par conséquent, il apparaît que l'importance du respect de la propriété intellectuelle et les compétences des membres du personnel dans les ports ont une incidence sensible sur le niveau des saisies. Cela laisse à penser que les données sur les saisies peuvent être utiles comme point de départ mais qu'elles ne sont pas indicatives du niveau réel des importations de contrefaçons aux États-Unis d'Amérique

11. La détermination de la valeur, exprimée en dollars des États-Unis d'Amérique, à attribuer aux produits saisis, qui peut avoir des répercussions importantes sur l'ampleur des estimations, constitue un autre défi. Par exemple, en 2009, la CBP a saisi une cargaison de lunettes de soleil contrefaisantes en provenance de la Chine, indiquant que la valeur nationale totale estimée s'élevait à 12 146 dollars des États-Unis d'Amérique et le prix de détail suggéré par un fabricant à 7,9 millions de dollars des États-Unis d'Amérique.

Enquêtes sur l'offre et la demande

12. Des chercheurs ont réalisé des enquêtes en vue de collecter des données sur les schémas de consommation ou de ventes de produits contrefaisants ou pirates. Cette méthode a pour principal avantage de pouvoir aussi mettre en évidence le comportement des consommateurs en fonction de leurs préférences. Par exemple, une enquête pourrait permettre de recueillir des informations sur la volonté du consommateur de payer un produit contrefaisant, sur le nombre d'unités de contrefaçons achetées à une période déterminée, sur la qualité minimale attendue, sur la nécessaire réduction du prix du produit authentique pour éviter que le consommateur n'achète le produit contrefaisant, sur la connaissance des sanctions lorsque le consommateur est pris en flagrant délit d'achat d'un produit contrefaisant, et sur la connaissance des "effets collatéraux" éventuels de l'achat de faux. Toutefois, une étude peut constituer un projet incorporant

² Cette méthode nous a permis d'affiner notre comparaison entre les ports puisque nous avons pu réduire les effets des importations n'ayant pas de rapport avec des actifs de propriété intellectuelle et supprimer le contrecoup du fait que certains ports, par opposition à d'autres, manipulent de nombreuses fois le volume des importations. Pour une explication plus détaillée des données sur les saisies par les douanes des États-Unis d'Amérique et pour notre analyse, voir GAO, *Intellectual Property: Better Data Analysis and Integration Could Help U.S. Customs and Border Protection Improve Border Enforcement Efforts*, GAO-07-735 (Washington (États-Unis d'Amérique), 26 avril 2007).

beaucoup de main-d'œuvre et coûter des millions de dollars. En outre, un expert a déclaré qu'il était difficile de repérer les à priori dans les enquêtes. Par exemple, il a fait observer que les étudiants, qui sont souvent l'objet d'enquêtes sur le partage illégal de fichiers, peuvent soit ne pas admettre qu'ils ont participé à une activité illégale, soit admettre qu'ils ont eu ce comportement parce que cela pouvait être très demandé pour ce profil démographique.

13. La Business Software Alliance publie des estimations sur le piratage fondées sur un ensemble d'enquêtes qu'elle mène chaque année dans différents pays³. Sur la base des résultats de l'enquête, l'association d'entreprises a estimé le taux de piratage aux États-Unis d'Amérique à 20% pour les logiciels commerciaux, soit une perte de neuf milliards de dollars en 2008. Si cette étude comporte un ensemble enviable de données sur les entreprises et les consommateurs situés dans les différents pays du monde dans lequel l'étude a été menée, elle utilise des hypothèses qui ont fait naître des préoccupations chez les experts avec lesquels nous nous sommes entretenus, dont l'hypothèse d'un taux de substitution de un pour un et des questions sur la façon dont les résultats tirés des pays sondés sont extrapolés aux pays non sondés.
14. Autre exemple d'utilisation d'études : l'étude menée par la Motion Picture Association, qui est fondée sur une enquête menée auprès de consommateurs de plusieurs pays⁴. Il est ressorti de cette étude que, en 2005, le piratage a fait perdre aux studios cinématographiques des États-Unis d'Amérique 6,1 milliards de dollars. Il est difficile, sur la base de l'information fournie dans l'étude, de déterminer comment les auteurs ont traité les hypothèses clés telles que les taux de substitution et l'extrapolation de l'échantillon d'enquête à la population au sens large.
15. Dans un exemple à petite échelle d'une méthode d'enquête, Rob et Waldfogel⁵ ont enquêté auprès d'étudiants d'universités américaines à certaines périodes de 2003 et 2004, pour connaître le nombre d'albums de musique qu'ils avaient achetés et téléchargés illégalement mais aussi le titre et la valeur qu'ils attribuaient à ces albums achetés ou téléchargés illégalement. Leurs principales conclusions ont été les suivantes : 1) le téléchargement réduit les achats légitimes par les particuliers de 20% dans l'échantillon, c'est-à-dire qu'il y a cinq téléchargements pour un achat légal; 2) en moyenne, les personnes interrogées ont téléchargé de la musique qu'ils estimaient à une valeur inférieure d'un-tiers à la moitié de leurs achats légaux, ce qui laisse penser qu'une partie de la musique téléchargée n'aurait jamais été achetée sous la forme d'un album; et 3) si le téléchargement réduit les dépenses de 25 dollars par tête, il augmente les excédents budgétaires des consommateurs de 70 dollars par tête. Il est ressorti de l'étude que le téléchargement illicite de musique pouvait avoir des répercussions positives sur le bien-être global du consommateur. Toutefois, ainsi que l'ont expliqué ses auteurs, cette expérience ne peut pas être généralisée; les données consistent en un instantané des réponses faites par des étudiants en année de licence, qui ne sont pas représentatifs de la population dans son ensemble.

³ Business Software Alliance (BSA), *Sixth Annual BSA-IDC Global Software 08 Piracy Study* (Washington (États-Unis d'Amérique), BSA mai 2009).

⁴ L.E.K. Consulting, *The Cost of Movie Piracy*, parrainé par la Motion Picture Association, 2006.

⁵ Rafael Rob et Joel Waldfogel, *Piracy on the High C's: Music Downloading, Sales Displacement, and Social Welfare in a Sample of College Students*. *Journal of Law and Economics*, volume XLIX, avril 2006.

V. UTILISATION DE MULTIPLICATEURS ECONOMIQUES POUR EVALUER LES CONSEQUENCES SUR L'ECONOMIE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

16. Les multiplicateurs économiques montrent comment des changements de capital dans une industrie ont des répercussions sur la production et l'emploi des industries connexes. Les principes directeurs en matière de commerce du Bureau of Economic Analysis mettent à disposition des multiplicateurs régionaux par le biais du système régional de modélisation intrants-extrants (RIMS II). Ces multiplicateurs permettent d'estimer la mesure dans laquelle un changement unique ou durable de l'activité économique sera attribué à des industries spécifiques d'une région⁶. Les multiplicateurs peuvent fournir une illustration des effets "induits" possibles d'un changement unique de la demande finale. Par exemple, lorsque de nouvelles installations doivent être créées grâce à des investissements d'un montant déterminé, on peut estimer combien de nouveaux emplois pourront être créés ainsi que les bénéfices pour la région en termes de production (p.ex. : constructions supplémentaires, fabrication, fournitures et autres produits nécessaires). Il convient de noter que les multiplicateurs du RIMS II ne reposent sur aucune hypothèse de migration d'emplois, ni d'effet de substitution. C'est-à-dire que si de nouveaux emplois sont créés à la suite d'une augmentation du capital investi, ces emplois ne seront pas occupés par la main-d'œuvre d'une autre entreprise.
17. Aux fins de l'estimation des répercussions de la contrefaçon et du piratage, les multiplicateurs économiques du RIMS II s'appliquent aux chiffres relatifs aux pertes du secteur industriel des États-Unis d'Amérique, qui ont pour origine d'autres études, et servent à calculer les dommages sur l'emploi et la production découlant d'une réduction des investissements. Utiliser les multiplicateurs du RIMS II dans ce contexte ne permet pas de tenir compte d'un double effet : 1) au cas où la marchandise contrefaisante aurait les mêmes qualités que le produit authentique, les consommateurs pourraient mettre de l'argent de côté en achetant un produit moins cher, et 2) l'argent mis de côté reviendrait dans le circuit de l'économie des États-Unis d'Amérique puisque les consommateurs pourraient le dépenser pour d'autres produits et services.
18. La plupart des experts avec lesquels nous nous sommes entretenus répugnaient à utiliser des multiplicateurs économiques pour calculer les pertes engendrées par la contrefaçon parce que cette méthode a été mise au point pour étudier un changement ponctuel dans la production et l'emploi. Néanmoins, l'utilisation de cette méthode confirme que les répercussions de la contrefaçon et du piratage vont au-delà de l'industrie à laquelle il est porté atteinte. Par exemple, lorsque des films pirates sont vendus, cela porte atteinte non seulement à l'industrie cinématographique mais aussi à toutes les autres industries liées à ces ventes.
19. L'Institute of Policy Innovation a commandé trois études sur les industries audiovisuelles utilisant des multiplicateurs économiques; l'étude la plus importante porte sur le cinéma, les enregistrements sonores, les logiciels commerciaux et de loisirs ainsi que les jeux vidéo pour l'année 2005⁷. Il est ressorti de cette étude que les pertes infligées par le piratage à l'économie des États-Unis d'Amérique représentaient pour la production 58 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique, pour l'emploi plus de 370 000 postes et pour les recettes fiscales 2,6 milliards de dollars États-Unis d'Amérique. Elles ont été

⁶ Commerce, Bureau of Economic Analysis and Economics and Statistics Administration, *Regional Multipliers. A User Handbook for the Regional Input-Output Modeling System (RIMS II)* 3rd ed., Washington (États-Unis d'Amérique), 1997.

⁷ Stephen E. Siwek, *The True Cost of Copyright Industry Piracy to the U.S. Economy*, Institute for Policy Innovation (IPI), IPI Center for Technology Freedom, Policy Report 189 (octobre 2007).

calculées sur la base des estimations de pertes de revenus pour l'industrie concernée et de l'application des multiplicateurs du RIMS II à ces chiffres⁸.

VI. AUTRES METHODES DE COLLECTE DE DONNEES ET DE MODELISATION

20. Plusieurs autres études que nous avons passées au crible ont fourni d'autres techniques de collecte de données et de modélisation en vue de quantifier les répercussions de la contrefaçon sur une industrie spécifique ou, dans le cas de l'OCDE, sur le commerce mondial. L'OCDE, par exemple, a adopté une stratégie consistant à associer différentes méthodes pour mettre au point une estimation unique. L'OCDE a établi un triangle à l'aide d'une combinaison de séries de données : extrapolation des données sur les saisies fournies par l'administration nationale des douanes, comparaison des données sur les saisies avec les données sur le commerce international et utilisation de ces données dans un modèle économétrique. Les données sur les saisies ont servi à mettre au point un modèle mesurant l'ampleur du commerce mondiale de la contrefaçon.
21. Selon les estimations de l'OCDE, les produits contrefaisants ou pirates pourraient avoir représenté jusqu'à 200 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique dans le commerce international en 2005; l'organisation a par la suite actualisé cette estimation en la portant à 250 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique sur la base des données sur le commerce mondial en 2005-2007^{9, 10}. Ainsi que l'a fait observer l'OCDE, la plupart des données sur le commerce international ont été fournies par des gouvernements nationaux et des industries concernées, et l'OCDE n'a pas évalué d'une manière indépendante la fiabilité des chiffres. Sa méthodologie est fondée sur l'apparement, au mieux de ses connaissances, des données en provenance industries avec les données sur les saisies douanières émanant des membres de l'OCDE, tout en reconnaissant les contraintes découlant de l'utilisation de données sur les saisies douanières. L'OCDE a considérablement nuancé cette estimation, toutefois, soulignant que "la mesure générale dans laquelle les produits sont contrefaits et piratés est inconnue et qu'il ne semble pas y avoir de méthodes pouvant être utilisées pour mettre au point une estimation globale acceptable". La seconde étape du projet de l'OCDE comprenait le piratage numérique mais ne visait pas à essayer de quantifier les conséquences.
22. Dans une étude davantage ciblée sur les téléchargements de musique, Oberholzer-Gee et Strumpf¹¹ ont utilisé la modélisation pour déterminer que les téléchargements illégaux n'avaient aucune répercussion sur les ventes de disques. Ils ont conclu que, par opposition aux estimations recueillies par les industries, le déclin des ventes en 2000-2002 n'était pas essentiellement dû à des téléchargements illégaux. Ces résultats ont été constatés après compilation d'un ensemble de données sur les téléchargements illégaux effectués depuis un serveur important et mise à l'essai de la variation entre téléchargements illégaux et ventes légales d'albums déterminés aux États-Unis

⁸ Dans certains cas, l'auteur a ajusté les estimations de pertes de recettes à des fins de comparaison entre entreprises.

⁹ L'estimation de l'OCDE se limitait aux biens de consommation durables faisant l'objet d'un commerce international et n'incluait pas le piratage numérique, ni les produits contrefaisants produits et consommés à l'intérieur du même pays.

¹⁰ OECD, *Magnitude of Counterfeiting and Piracy of Tangible Products: An Update*, Paris: OECD, novembre 2009

¹¹ Felix Oberholzer-Gee and Koleman Strumpf, *The Effect of File Sharing on Record Sales: An Empirical Analysis*. *Journal of Political Economy*, vol. 115, no. 1, 2007.

d'Amérique, sur une base hebdomadaire, pendant 17 semaines au second semestre 2002.

23. L'étude Hui and Png's¹² fournit un autre exemple d'utilisation de la modélisation. Selon cette étude, le piratage dans l'industrie de la musique a engendré une perte de recettes de 6,6% en 1998. Les auteurs ont déclaré que cette estimation était sensiblement inférieure à l'estimation de pertes par les industries. Notamment, pour l'année 1998 aux États-Unis d'Amérique, les ventes légitimes de CD s'élevaient à 3,73 par tête, et la perte moyenne de ventes par tête due au piratage s'élevait à 0,044 CD. L'ensemble des données comprenait le prix des CD, la demande de musique sur CD, le niveau de piratage et les caractéristiques nationales de 28 pays, pour l'essentiel fournies par la Fédération internationale de l'industrie phonographique¹³. Le principal inconvénient de cette étude était qu'elle ne portait que sur le piratage physique. Si le piratage numérique ne constituait pas une préoccupation majeure durant la période de collecte, il l'est devenu au moins la dernière décennie en raison de l'Internet. Une autre limitation était due au fait que l'étude se basait sur des taux de piratage calculés à partir d'un taux de substitution de un pour un, y compris ceux qui avaient été utilisés par la Business Software Alliance.
24. De nombreux experts avec lesquels nous nous sommes entretenus ont aussi reconnu que des modèles d'équilibres généraux ou partiels fourniraient aussi des informations pertinentes si des données sur les intrants existaient. Cela suppose de modéliser l'offre et la demande d'un produit et de simuler les répercussions de la contrefaçon sur le marché pour ce produit (dans le cas d'un modèle partiel) et sur l'économie dans son ensemble (dans le cas d'un modèle d'équilibre général). Cette approche permet une analyse systématique du problème mais dépend de la qualité des données utilisées pour mettre au point les modèles. Le modèle d'équilibre a pour avantage de permettre d'éprouver des hypothèses sur la base des résultats obtenus et de les modifier si les résultats ne se situent pas dans les paramètres établis. Des experts se sont entendus sur les avantages éventuels de cette approche mais ont reconnu que les contraintes propres aux données rendent actuellement presque impossible sa mise en œuvre. Des fonctionnaires de la Commission du commerce international et d'autres experts de l'industrie ont dit qu'il s'agirait de leur approche préférée du problème en question mais ont aussi reconnu que la fiabilité des données constituait un sujet de préoccupation important, tout comme pour les autres méthodes.

VII. REGLE EMPIRIQUE PERMETTANT DE MESURER LA PART DU COMMERCE DE LA CONTREFAÇON DANS LE COMMERCE MONDIAL

25. Selon les experts avec lesquels nous nous sommes entretenus et les documents que nous avons consultés, il n'y a aucune preuve à l'appui d'une "règle empirique" mesurant la part du commerce de la contrefaçon dans le commerce mondial en vue d'évaluer le volume du commerce de la contrefaçon dans une économie locale. L'avantage de l'existence de ce que l'on appelle une "règle empirique" applicable au commerce de la contrefaçon est que cette règle peut s'appliquer d'une manière générale et qu'elle n'essaie pas de tenir compte des différents taux de contrefaçon et de piratage pour chacun des différents secteurs industriels. Toutefois, ainsi que cela est

¹² Kai-Lung Hui and Ivan Png, *Piracy and the Legitimate Demand for Recorded Music*, Contributions to Economic Analysis & Policy, volume 2 Issue 1, article 11, 2003.

¹³ Les taux de piratage figurant dans l'étude ont été fournis par la Fédération internationale de l'industrie phonographique et la Business Software Alliance pour les cassettes de musique et les logiciels commerciaux, respectivement.

relevé plus haut, les taux de piratage varient énormément d'un secteur de l'industrie à l'autre, ce qui implique qu'il n'est pas possible de généraliser les résultats. En outre, les produits du commerce mondial ne peuvent pas tous être contrefaisants ou pirates.

26. La "règle empirique" la plus fréquemment citée est que le commerce de la contrefaçon représente 5 à 7% du commerce mondial, pourcentage qui a été attribué à la Chambre de commerce internationale. L'office du contrôleur de la ville de New York a utilisé cette règle empirique dans son étude de 2004 pour estimer les échanges globaux exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique, des produits contrefaisants aux États-Unis d'Amérique et dans l'État de New York¹⁴. Cette étude a d'abord fait fond sur une règle de 6% ("règle empirique" moyenne de 5 à 7%) de la valeur totale du commerce mondial en 2003 (7,6 billions de dollars) pour calculer la valeur du commerce mondial composée de produits contrefaisants, ce qui a permis d'atteindre le chiffre de 456 milliards de dollars¹⁵.
27. Cette "règle empirique" a été largement diffusée dans un rapport de 1998 de l'OCDE, bien que cette même organisation et des experts aient mis en garde contre le fait que cette estimation n'était pas vérifiable et que les données source n'avaient pas été calculées d'une manière indépendante. Dans son rapport de 2008 intitulé *The Economic Impact of Counterfeiting and Piracy*, l'OCDE a fait observer que les unités de mesure servant de support aux estimations de la Chambre de commerce internationale n'étaient pas claires, les types d'atteintes à la propriété intellectuelle figurant dans l'estimation n'étant pas plus clairs. Dans une actualisation de 2009 du rapport, l'OCDE a estimé la part des produits contrefaisants ou piratés dans le commerce mondial à 1,95% en 2007 alors qu'elle ne l'estimait qu'à 1,85% en 2000. Bon nombre des experts avec lesquels nous nous sommes entretenus se sont aussi déclarés sceptiques devant l'estimation selon laquelle le commerce de la contrefaçon représentait 5 à 7% du commerce mondial.

VIII. L'IMPORTANCE DES REPERCUSSIONS DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE SUR L'ÉCONOMIE EST INCONNUE

28. Si les experts et les documents que nous avons consultés nous ont permis d'obtenir différents exemples de répercussions sur l'économie des États-Unis d'Amérique, la plupart d'entre eux ont mis en évidence le fait que, malgré des efforts importants, il était difficile - voire impossible - de quantifier les répercussions nettes de la contrefaçon et du piratage sur l'économie dans son ensemble. Par exemple, ainsi qu'il a été exposé plus haut, l'OCDE s'est efforcée de mettre au point une estimation des répercussions économiques de la contrefaçon, et en a conclu qu'il n'était pas possible de formuler une estimation globalement acceptable des produits contrefaisants. L'OCDE a en outre déclaré que l'information qui pouvait être obtenue, telle que des données sur l'application des droits et l'information mise au point grâce à des enquêtes, comportait toutefois des limites importantes et était loin d'apporter ce qui était nécessaire à la mise au point d'une estimation globale robuste. Un expert a qualifié cette tentative de quantification des répercussions économiques globales de la contrefaçon de "stérile" alors qu'un autre a déclaré que toute estimation était éminemment suspecte puisqu'il s'agissait d'un commerce clandestin et que les chiffres étaient tous des "estimations au hasard".

¹⁴ William C. Thompson, Jr., *Bootleg Billions: The Impact of the Counterfeit Goods Trade on New York City*, (New York City Office of the Comptroller, novembre 2004).

¹⁵ Cette étude ne précise pas quelles entreprises ont été prises en considération ou si elle porte aussi sur le piratage, et elle n'explique pas non plus la proportion linéaire entre le commerce et la contrefaçon dans le monde ou aux États-Unis d'Amérique.

29. Pour déterminer les répercussions nettes, il faut tenir compte de toutes les répercussions positives de la contrefaçon et du piratage sur l'économie ainsi que des répercussions négatives. Les experts ont des avis différents sur la nature des répercussions potentiellement de sens contraire. Si l'un des experts avec lequel nous nous sommes entretenus a déclaré ne pas croire que la contrefaçon et le piratage aient des répercussions en quoi que ce soit positives sur l'économie, d'autres ont dit qu'il y avait bel et bien des répercussions positives et qu'elles devraient être aussi évaluées. Peu d'études ont été menées sur les répercussions positives, et on sait peu de chose quant à leur impact sur l'économie. Bien que quelques documents et experts laissent à penser que les répercussions négatives puissent être exagérées, en général, les documents et les experts indiquent que les répercussions négatives de la contrefaçon et du piratage sur l'économie des États-Unis d'Amérique l'emportent sur les répercussions positives. En l'absence de données sur ces conséquences éventuelles, les répercussions nettes ne peuvent pas être déterminées avec certitude.
30. Les experts avec lesquels nous avons eu un entretien ne partageaient pas non plus le même avis sur la mesure dans laquelle les répercussions nettes de la contrefaçon et du piratage pouvaient être mesurées dans certains secteurs de l'économie. Par exemple, l'un d'entre eux avait mené des recherches qui ont révélé que l'économie des États-Unis d'Amérique pouvait perdre des emplois lorsque les industries du droit d'auteur perdaient des affaires en raison du piratage. D'autres experts ont déclaré que, à leur avis, les répercussions sur l'emploi n'étaient pas claires car le nombre d'emplois pouvait décliner dans certaines industries ou augmenter dans d'autres au fur et à mesure que de la main-d'œuvre était recrutée pour fabriquer des contrefaçons. Encore un autre expert nous a dit que le piratage avait essentiellement pour effet, aux États-Unis d'Amérique, une redistribution à d'autres fins au sein de l'économie et qu'il ne devrait pas être considéré comme une perte pour l'ensemble de l'économie. Il a déclaré que "l'argent ne fait pas que s'envoler, il est utilisé à d'autres fins". D'autres experts encore ont davantage mis en évidence les difficultés d'agréger en une évaluation unique le large éventail des répercussions sur les industries. .

IX. CONCLUSION

31. De nombreux efforts ont été déployés par des industries, notamment, pour estimer les répercussions de la contrefaçon sur l'économie. Aux fins de certaines de ces études, des techniques novatrices ont été utilisées pour trouver une solution à des problèmes tels que l'estimation des préférences des consommateurs, les produits sur le marché blanc ou gris et l'évolution des marchés. Bon nombre de ces études montrent les risques et les coûts associés au commerce de contrefaçon dans des industries déterminées, et apportent une contribution à des débats de politique sur le type et le niveau appropriés de l'application des droits. En outre, les études servent à un examen plus vaste des coûts pour l'économie et de questions importantes telles que les répercussions éventuelles sur l'innovation et la croissance, et il faudrait encourager les efforts visant à faire la lumière sur cette tâche ambitieuse. Malheureusement, toutefois, un certain nombre d'estimations exhaustives relatives aux contrefaçons se sont révélées non fiables compte tenu des énormes différences entre industries, marchés géographiques et, à la longue, les estimations exhaustives restent hors de portée. D'un autre côté, le GAO a fait de multiples recommandations à des organismes gouvernementaux des États-Unis d'Amérique en faveur de plus nombreuses analyses et d'une plus grande transparence des efforts visant à faire respecter la propriété intellectuelle, ce qui contribuerait à une analyse des politiques sur des moyens d'application des droits plus efficaces ainsi que sur la définition du niveau et de l'approche appropriés de tels efforts au niveau fédéral.

[Fin du document]